

les députés ont pu voter pour la motion la conscience tranquille.

Depuis, certains de mes amis et de mes électeurs qui se sont battus pendant la Deuxième Guerre mondiale m'ont posé bien des questions. J'ai découvert qu'on ne fera probablement de tort à personne en n'acceptant plus de demandes après mars 1975. Par conséquent, je me sens libre de ne pas appuyer la motion.

● (2010)

On n'a qu'à lire le préambule de la loi originale pour être convaincu que le gouvernement d'alors voulait favoriser les jeunes Canadiens qui se sont engagés volontairement et ont défendu leurs pays avec tant de courage. Le préambule indique que le gouvernement voulait non seulement récompenser les anciens combattants qui seraient rapatriés après la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi encourager les jeunes gens à quitter leur travail et à s'engager dans les Forces armées.

Nous savons que quelque 100,000 anciens combattants ont acheté une propriété grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Presque la moitié, soit environ 48,500, vivent encore sur ces propriétés et sont en train de rembourser leurs prêts. En outre, 40,000 de ceux qui vivent encore sur leur propriété ont fini de rembourser leur dette.

Si l'on songe que l'âge moyen des soldats rapatriés était de 24 ans et que des anciens combattants ont maintenant entre 55 et 60 ans en moyenne, on se rend compte qu'ils ont eu 20 ans pour songer à acheter un terrain en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Pendant mes nombreuses années à Welland depuis la guerre, j'ai découvert qu'un grand nombre des anciens combattants de la région ont 60 ans ou plus. Je pense donc, monsieur l'Orateur, qu'à de très rares exceptions près, les anciens combattants ne vont même pas envisager d'avoir recours à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour acheter un domicile. Bien qu'il soit exact que le coût des terrains et des logements est extrêmement élevé à l'heure actuelle, et qu'une subvention serait certainement utile, il faudrait cependant permettre à l'ancien combattant moyen de disposer d'autres possibilités d'emprunt.

La sympathie des co-motionnaires pour les anciens combattants est bien connue. Je crois en fait que nous devons dire que tout orateur qui participe à ce débat sympathise avec les anciens combattants. Toutefois, après avoir surmonté mes scrupules personnels l'année dernière et m'être convaincu que cette loi n'avait plus aucune raison d'être du point de vue de son objectif original, je me suis opposé à ce que la date d'expiration soit repoussée, convaincu qu'aucun de nos respectables anciens combattants ne risque d'être lésé si la date d'expiration actuelle demeure inchangée.

J'ai écouté attentivement les discours des députés de l'autre côté et je n'y vois rien de nouveau. La prolongation a été apportée à une époque où le gouvernement était minoritaire et où par conséquent il fallait tenir compte de certaines considérations particulières. Celles-ci n'ont plus lieu d'être. En ces temps d'inflation, et dans une conjoncture nationale si grave, nous devons supprimer toutes les dépenses inutiles et mettre un terme à cette loi. Si nous le faisons, les anciens combattants admissibles pourront encore se prévaloir pendant quelques mois de ces avantages.

Monsieur l'Orateur le Canada fait partie des rares pays qui ont un ministère des anciens combattants. Le budget

Anciens combattants

de ce ministère cette année tourne autour de 600 millions de dollars. Sans aller plus loin, c'est là la preuve de notre profond égard pour les anciens combattants du Canada. En outre, nous avons eu aujourd'hui un rapport sur le bill C-4 qui prévoit une très généreuse augmentation des allocations aux anciens combattants. Il se peut que l'on trouve le moyen d'accorder un traitement de faveur aux anciens combattants qui cherchent à construire ou à acheter un domicile. Je serais personnellement d'accord avec une nouvelle loi qui permettrait aux pensionnés de guerre et aux bénéficiaires de la loi sur les allocations aux anciens combattants de recevoir une aide de ce genre.

Ce serait en fait une bonne chose que tous les anciens combattants puissent bénéficier d'une certaine aide au titre de la loi nationale sur l'habitation. J'ignore selon quelles modalités cela serait possible; c'est au ministre et au cabinet qu'il appartient de le déterminer. Entre temps, je tiens à féliciter le ministre de la sympathie dont il fait preuve et aussi de la sagesse avec laquelle il gère le ministère des Affaires des anciens combattants.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Madame l'Orateur, je suis particulièrement fier de participer au débat. Permettez-moi d'abord de remercier le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de leur participation et de l'intérêt qu'ils ont porté jusqu'à maintenant à toutes les questions touchant les anciens combattants.

Je veux également joindre ma voix à celle du député de Victoria (M. McKinnon) pour réprover avec lui les observations du député de Saint-Boniface (M. Guay) et je veux marquer mon désaccord avec le député de Welland (M. Railton) lorsqu'il prétend que ce débat donne lieu à des prises de position partisans. Depuis mon élection en 1972, j'ai été impressionné par l'absence totale d'esprit partisan dans l'examen des questions touchant les vétérans. C'est précisément pourquoi je suis amené à prendre la parole au sujet de la motion qui nous est présentée, car je crois le débat ouvert à toutes les attitudes et les positions raisonnables.

Je pourrais ajouter que, à l'instar du député de Saint-Boniface, je félicite le ministre. L'opinion reconnaît en lui une grande figure du Canada. Je le sais préoccupé par le sort des vétérans. De fait, il a montré son intérêt depuis qu'il est au ministère. Je suis certain qu'il écoutera d'une oreille attentive et sympathique les arguments raisonnables qui sont présentés à la Chambre, et j'ai confiance que sa bonté et sa générosité le pousseront à faire observer la justice et qu'il reconsidérera sa déclaration de ce soir.

Il importe, je crois, de noter et de consigner au harsard que les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont rendu hommage à nos vétérans et ont souligné leur apport à la société canadienne. J'espère qu'avant la fin du débat nous aurons manifesté concrètement notre unité en protégeant leurs droits dans cette question importante.

En dépit de sa déclaration de cette après-midi, j'espère toujours qu'à la fin de ce débat le ministre reconnaîtra l'importance de la loi pour des milliers de vétérans, qu'il sentira la sincérité des discours prononcés par les représentants d'innombrables légionnaires et vétérans du Canada, et qu'il reconnaîtra le très large accord actuel en faveur de la prorogation de cette loi. J'espère aussi que le ministre, non seulement reculera la date d'expiration de la loi, mais qu'il y apportera des modifications de poids pour corriger les injustices actuelles.